



# FSU

## Syndicat Départemental Unitaire Clias 93

### Section Conseil Général

Immeuble Colombe – Bureau 08 BP 193 93003 BOBIGNY Cedex  
01 43 93 91 88 / 89 sdu93-fsu@cg93.fr

## Vive les congés, vive les syndicalistes du front populaire !!!!

**Les vacances sont là, ou approchent pour beaucoup d'entre nous.  
Des vacances bien méritées...**

Devoirs de vacances et de mémoire en cette année 2006 pour se rappeler qu'il y a exactement 70 ans, en juin 1936, nos grands et arrière grands-parents ont su, grâce à un immense conflit social, mais aussi dans une ambiance de fête qui a marqué l'Histoire, obtenir du gouvernement, qui venait d'être élu, la semaine de 40 heures et pour la première fois 2 semaines de congés annuels.

Alors sur la plage, sur les chemins de montagne, à la terrasse du café... n'oublions jamais que nos droits sont le fruit de dizaines d'années de luttes et de négociations et que pour les garder, et pour en obtenir de nouveaux il faut souvent ... battre le pavé.

**L'année se termine bien avec la victoire contre le CPE.**

Victoire acquise par les jeunes et l'unité sans faille de toutes les organisations syndicales. Heureusement le scénario de 2003 ne s'est pas renouvelé, ni celui de février 2006 qui a encore vu des syndicats : l'UNSA et la CFDT signer un accord sur les traitements avec le gouvernement ; alors que celui ci venait une nouvelle fois d'entériner la baisse de notre pouvoir d'achat.

La clé du succès est dans l'unité, pas dans les petits calculs boutiquiers qui font perdre gros à tous.

Notre syndicat, avec toute la FSU, a été présent sur tout le mouvement. Un grand coup de chapeau à tous les adhérents et agents du CG mobilisés, participant ainsi à la dynamique du succès.

**Encore bonnes vacances à tous !!!**

### INFOS d'Été

*Le 25 janvier 2006, C. Jacob annonçait avoir signé un protocole salarial valable pour 3 ans avec certaines organisations syndicales. Pour rappel seules la FSU, la CGT et FO ont refusé de signer cet « accord » estimant que le compte n'y était pas et que le contentieux salarial demeurerait.*

#### Principales mesures entrant en application au 1er juillet 2006

##### **0,5 % d'augmentation, nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires...**

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 % au mois de mai 2006, contre 0,1 % en mai 2005. Cette hausse porte à 1,5 % l'augmentation enregistrée sur les 5 premiers mois de l'année.

Les décisions gouvernementales d'augmenter les traitements des fonctionnaires de 0,5 % seulement le 1<sup>er</sup> juillet sans autre mesure de 2006 sont très en deçà du simple maintien du pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique d'autant que la perte subie s'ajoute au recul de 5 % enregistré de 200 à 2005.

##### **Indemnité de sommet de grade pour les fonctionnaires de catégories A et B :**

Le Décret n°2006-778 du 20 juin 2006 attribue une bonification indemnitaire faisant l'objet d'un versement annuel durant les années 2006, 2007 et 2008 (400 € bruts cat B, 700 € bruts Cat A). Elle est attribuée aux fonctionnaires qui comptent au moins 5 années d'ancienneté au dernier échelon du dernier grade de leur cadre d'emplois appartenant à la cat B ou A dont l'indice brut de rémunération est égal ou inférieur à 985.

**Au 1<sup>er</sup> novembre 2006 :** Ajout d'un point d'indice à tous les échelons uniformément

\*

##### **Pour les fonctionnaires de catégorie C (dès parution des textes)**

le chapeautage des échelles 3, 4, et 5 avec le retour à un onzième échelon fixé respectivement à l'IM 354 pour l'Ech.3, 367 pour l'Ech.4 et 391 pour l'Ech 5.

L'abandon du C+ (Nouvel Espace Indiciaire) au profit de l'Ech. 6 comportant 7 échelons et un échelon terminal exceptionnel culminant à l'IM 429.

Une structuration des corps en 4 grades comportant 11 échelons pour les échelles 3, 4, 5 et 8 échelons pour l'échelle 6

L'augmentation du minimum de rémunération à l'IM 280 pour l'emmener au niveau du SMIC de juillet 2006.